



**Formation: Initiation et Perfectionnement Canyon.
Dates: du 17 au 22 mai 2021.**

Lieu: Massif du Mont Perdu (Espagne).



FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Né(e) le :

Numéro de licence FFME (si licencié) :

Adresse :

Téléphone : Portable : E-mail :

Nationalité : Profession :

Niveau en canyon (ou passeport obtenu) :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable : E-mail :

Pièces à joindre au dossier :

- Cette fiche d'inscription remplie et signée
- Un chèque d'arrhes de 90 euros à l'ordre de **Mur d'eau Ile de France** (prix du stage : 250 € hors : déplacements, hébergement et alimentation). Le solde est à verser avant le début du stage.
- Copie de la licence FFME de l'année en cours ou certificat médical (cf. pièce jointe)
- Si pas de licence (FFME, FFCAM ou FFS) nous vous demanderons de prendre une licence découverte FFME (tarif de 6 € par jour).

En cas d'annulation de la part du stagiaire :

- annulation dans le mois précédent le début du stage : Les arrhes et droits fédéraux restent acquis (90 €).
- interruption en cours de formation : la participation et frais du stage au prorata seront à régler.

Je soussigné

Certifie sur l'honneur, savoir nager 50 m.

Date et signature du Stagiaire :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

A retourner à :

**Eric Baudry
Mur d'Eau Ile de France
53, rue Pierre Brossolette
95150 TAVERNY**

**CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PRATIQUE DU CANYONISME
DANS LE CADRE D'UN STAGE FEDERAL**

Information à l'attention du médecin

La pratique du canyonisme consiste à descendre des rivières de montagne en associant la nage, la marche ainsi que la descente en rappel.

Au niveau physiologique, il s'agit d'un effort prolongé, d'intensité moyenne sur plusieurs heures, associé parfois à une déperdition de chaleur, accentuée par le froid et l'humidité.

Dans le cadre des stages de FFME, la descente de canyon n'exige pas de conditions physiques particulières ; une intégrité anatomique et une bonne tolérance cardio-vasculaire suffisent.

Dans cet esprit, il n'y a pas de contre-indications propres à la pratique de la descente de canyon. Toutefois, les risques de chutes, la durée des expéditions doivent faire discuter :

- les états syncopaux
- les états vertigineux vrais
- les cardiopathies
- la convalescence de maladies graves
- le diabète insulino-dépendant
- les insuffisances rénales
- les insuffisances ligamentaires et articulaires

Les vaccinations antitétaniques et antipoliomyélitiques sont nécessaires pour la pratique de la descente de canyon.

Je soussigné(e) Docteur

Demeurant à

Certifie avoir examiné M

né(e) le

demeurant à :

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de la descente de canyons.

Date, signature et cachet professionnel :